



DÉCISION DU MAIRE
N° 2024 - 062

Nomenclature @CTES : Commande Publique / Autres types de contrat

COMMANDE PUBLIQUE

AVENANT - TRAVAUX D'AMENAGEMENT RUE DU FAUBOURG SAINT-MICHEL

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la décision 2023-082 autorisant le maire à signer un contrat avec l'entreprise COLAS France pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du Faubourg Saint-Michel ;
- Considérant la proposition d'avenant, en date du 07 décembre 2023, rédigée par le maître d'œuvre, Terr&Am, pour la réalisation de travaux supplémentaires par l'entreprise Colas France, attributaire du marché ci-dessus.

DECIDE

- D'autoriser le maire, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant ci-dessous dans le cadre du marché de travaux relatif à l'aménagement de rue du Faubourg Saint-Michel :

Objets	Titulaire	Montant de l'avenant
Marché de travaux relatif à la rue du Faubourg Saint-Michel	COLAS France 48 chemin des Ruelles 89380 APPOIGNY	8 437.83 € HT suivant proposition d'avenant

A Tonnerre, le 28 février 2024

Pour extrait conforme,

Cédric CLECH
Maire de Tonnerre

